



ASSOCIATION FRANCE PALESTINE SOLIDARITE (AFPS)

Groupe local de Villeneuve d'Ascq

Maison des Droits de l'Homme Nelson Mandela
89, chaussée de l'Hôtel de Ville 59650 Villeneuve d'Ascq

ADHESION et COTISATION ANNEE 2018

Nom : Prénom :
Adresse :
.....
CP : Commune : Pays :
Tél. personnel : Tél. mobile :
E-mail :
Profession :
Année de naissance :

Cotisation :

Depuis plusieurs années, l'AFPS a adopté un système de cotisation permettant à chaque adhérent de contribuer selon ses moyens.

La grille ci-contre établit la contribution annuelle suivant le revenu mensuel.

Il appartient à chacun de déterminer librement et en toute responsabilité son niveau de cotisation sur cette base.

Avec la cotisation, vous recevez le journal interne de l'AFPS, Palestine Solidarité (4 numéros par an, soit 5 €) et la lettre électronique d'informations de l'AFPS (n'oubliez pas d'indiquer votre adresse mail)

Tranche n°	Revenus mensuels adhérent	Cotisation annuelle
1	Inférieurs à 500 € /mois	10,00 €
2	De 500 à 1 000 € /mois	25,00 €
3	De 1 000 à 1 500 € /mois	40,00 €
4	De 1 500 à 2 000 € /mois	55,00 €
5	De 2 000 à 2 500 € /mois	70,00 €
6	De 2 500 à 3 000 € /mois	85,00 €
7	De 3 000 à 3 500 € /mois	100,00 €
8	Supérieurs à 3 500 € /mois	120,00 €

• **Je cotise dans la tranche n°..... .. soit €.** ou€ sans abonnement

• **Je soutiens les activités du groupe local de l'A.F.P.S. et verse en plus la somme de €**

Je soutiens les activités de l'AFPS (niveau national) et verse un don de€

J'adresse un don pour « SOS Palestine » d'un montant de€

(des frais de gestion de 7% seront prélevés par l'AFPS sur ce don)

→ **Je verse la somme totale de €**

Date et signature :

Chèques à l'ordre de AFPS Villeneuve d'Ascq.

La réduction d'impôts est de 66% sauf pour les abonnements, dans la limite de 20% du revenu imposable annuel

Par correspondance, envoyer bulletin et chèque à Jacqueline Lubet , 7 allée du Tardenois, 59650 Villeneuve d'Ascq